
Conférence du désarmement

26 février 2013
Français
Original : anglais

Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante-dix-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 février 2013, à 10 h 35

Président (e) : M^{me} Sujata Mehta (Inde)

GE.13-58832 (F) 151216 260117



* 1 3 5 8 8 3 2 *

Merci de recycler



La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1279^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invité, M. Khudheir Al-Khuzai, Vice-Président de l'Iraq.

J'ai l'honneur et l'avantage d'inviter le Vice-Président de l'Iraq à prendre la parole.

M. Al-Khuzai (Iraq) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la représentante de l'Inde, actuelle Présidente de la Conférence du désarmement, de me donner l'occasion de prendre la parole devant cette instance internationale, dont l'importance ne cesse de croître face à la multiplication des difficultés engendrées par la prolifération des armes de destruction massive. Je voudrais également remercier le Représentant permanent de la Hongrie des efforts inlassables qu'il a déployés pour faire progresser les travaux de la Conférence, et je saisis cette occasion de rendre hommage au Secrétaire général et au secrétariat de la Conférence pour leur dévouement au service du succès des travaux de cette instance.

Mon gouvernement est pleinement convaincu de la nécessité de respecter et mettre en œuvre les conventions et les traités sur le désarmement et la non-prolifération, et il réaffirme son soutien à des arrangements internationaux en faveur du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération. C'est pour cette raison que l'Iraq a adhéré cette année à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qu'il a en outre ratifiée, en même temps que le Protocole additionnel à l'accord relatif à l'application de garanties conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. De plus, sur la base de l'approbation du Parlement iraquien le 9 octobre 2012, il a engagé les ultimes étapes de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la Convention sur les armes à sous-munitions. La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, est à un tournant de son histoire. Elle doit aujourd'hui redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur un programme de travail équilibré et complet répondant aux buts de tous les États membres, conformément au règlement intérieur, afin d'être en mesure de progresser et de reproduire ses succès passés.

Le désarmement nucléaire doit être la priorité absolue de la Conférence du désarmement, conformément au statut particulier qui lui a été conféré en 1978 par l'Assemblée générale dans le document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, et conformément aux conclusions rendues par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 1996. En raison de la nature destructrice des armes nucléaires, leur élimination complète et définitive est indispensable à la survie de l'humanité, alors que leur persistance fait peser une menace constante sur la paix et la sécurité internationales. Nous demandons donc l'ouverture de négociations sur un programme en vue de l'élimination échelonnée mais complète des armes nucléaires, comprenant l'adoption d'une convention sur les armes nucléaires, dans un délai donné.

S'il est vrai que des mesures positives ont récemment été prises sur la scène internationale, le maintien de l'essentiel des arsenaux nucléaires et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et de vecteurs représentent une source de préoccupation constante. Nous devons adopter un instrument juridique international contraignant garantissant aux États non dotés d'armes nucléaires que les États qui possèdent de telles armes ne les utiliseront pas et ne menaceront pas de les utiliser contre eux, et nous devons définir les moyens qui nous permettront de progresser vers cet objectif. Les garanties de sécurité sont un élément essentiel qui répond à une demande juste et légitime des États non dotés d'armes nucléaires qui ont volontairement renoncé à toutes les options nucléaires militaires en adhérant au TNP, mais elles ne peuvent pas être considérées comme pouvant se substituer à l'objectif d'un désarmement nucléaire général.

L'Iraq est favorable à un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Il considère l'espace extra-atmosphérique comme un élément du patrimoine commun de l'humanité qui doit être exploré à des fins exclusivement pacifiques. Une militarisation de l'espace déclencherait une course aux armements qui ne serait d'aucune utilité à l'humanité et qui doit par conséquent être évitée. La Conférence du désarmement doit adopter aussi promptement que possible un nouvel instrument international visant à interdire la militarisation de l'espace.

L'Iraq appuie également l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de la question, notamment parce que l'Iraq pourrait bénéficier d'un tel élargissement. Nous espérons que la Conférence sera en mesure de progresser de façon tangible sur cette question au cours de cette année, car un élargissement contribuera à revitaliser cette instance de négociation en insufflant de nouvelles idées tout en améliorant la transparence et le caractère démocratique des travaux.

L'Iraq réaffirme son appui à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, car il y voit une étape importante vers l'élimination de ces armes. Il appuie par conséquent, y compris par une participation active, les efforts tendant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde, en particulier au Moyen-Orient. Nous souhaitons, par l'entremise de la Conférence du désarmement, rappeler à la communauté internationale que la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité doit être appliquée, et nous soulignons que la sécurité et la stabilité de cette région vitale reposent sur l'élimination de toutes les armes de destruction massive, particulièrement des armes nucléaires. Une telle démarche contribuerait en outre à la réalisation des buts énoncés au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et dans les résolutions pertinentes que l'Assemblée générale adopte chaque année par consensus.

Cependant, toute entreprise visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient devra être précédée de mesures préalables. En particulier, Israël devra commencer à éliminer ses armes nucléaires, adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Notre position en la matière reflète la position du monde arabe, telle qu'elle est énoncée aux paragraphes 24 et 25 de la déclaration adoptée par les dirigeants arabes lors du vingt-troisième Sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est déroulé à Bagdad. Au paragraphe 25, les dirigeants arabes ont accueilli avec satisfaction les mesures pratiques adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, en particulier celles qui concernent la Conférence d'Helsinki sur l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Cette conférence aurait dû avoir lieu en Finlande à la fin de 2012, mais elle a malheureusement été reportée sous des prétextes inacceptables et injustifiables. Les tensions dans la région n'auraient pas dû être invoquées pour justifier un report de la Conférence, mais au contraire inciter à ce que la Conférence se tienne au moment prévu, car cette conférence aurait certainement contribué à stabiliser la région ; en effet, tous les États de la région, à l'exception d'Israël, avaient confirmé leur participation. Le fait de saper les efforts internationaux tendant à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires et d'empêcher les progrès de la non-prolifération provoquera la faillite du Traité sur la non-prolifération dans la région. En conséquence, le Traité ne permettra pas de garantir la sécurité des membres de la Ligue des États arabes qui doivent faire face aux dangers de l'armement et de la prolifération nucléaires au Moyen-Orient. Si une telle situation devait se préciser, les pays concernés se verraient dans l'obligation de réviser leur politique en la matière.

En conclusion, nous exhortons une nouvelle fois la Conférence à œuvrer en faveur de la réalisation de son principal objectif en redoublant d'efforts pour parvenir à un accord sur un programme de travail équilibré et complet répondant aux objectifs de tous les membres. Nous appelons de nos vœux un monde sûr et débarrassé des armes de destruction massive.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khudheir Al-Khuzai de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Vice-Président de l'Iraq.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à notre invité, M. Miroslav Lajčák, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et européennes de la Slovaquie.

J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter le Ministre des affaires étrangères à prendre la parole.

M. Lajčák (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et de vous souhaiter plein succès dans les efforts que vous ferez à la tête de notre instance. Ma délégation attend beaucoup de votre esprit d'initiative. Soyez assurée de l'appui de la Slovaquie pendant votre présidence.

Qu'il me soit également permis de remercier votre prédécesseur, M. András Dékány, Ambassadeur de la Hongrie, des efforts inlassables qu'il a faits pour tenter de permettre à la Conférence du désarmement d'engager un travail de fond.

Je commencerai par évoquer les récents événements qui fragilisent notre sécurité collective et entravent une nouvelle fois nos efforts communs, fondés sur une aspiration partagée, en faveur de l'avènement de la paix et de la sécurité et de la promotion des objectifs mondiaux de désarmement et de non-prolifération.

Le 21 février dernier, la Corée du Nord a procédé à son troisième essai nucléaire, lequel constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Nous exprimons la condamnation et les protestations les plus vives contre des actes de provocation aussi irresponsables, qui sont contraires aux obligations internationales contractées par la République populaire démocratique de Corée. La République slovaque prie instamment la République populaire démocratique de Corée de mettre immédiatement un terme à ses provocations et de s'abstenir de toute nouvelle action susceptible d'exacerber les tensions sur la péninsule coréenne et de saper les efforts diplomatiques entrepris dans le but de promouvoir des solutions pacifiques dans la région. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à renoncer complètement et de manière vérifiable et irréversible à son programme d'armement nucléaire et de missiles, à mettre fin à toutes les activités qui s'y rapportent et à se conformer à l'ensemble de ses obligations internationales, en particulier aux résolutions du Conseil de sécurité.

Dans ces circonstances, il est assez surprenant qu'au moment où la sécurité internationale est menacée et où la communauté internationale doit faire face à une menace particulièrement grave et à des violations flagrantes du droit international et, en particulier, du régime de non-prolifération, nous soyons en train de débattre pour déterminer s'il convient d'ouvrir des négociations sur les questions urgentes relatives au désarmement et à la non-prolifération.

Nous regrettons que la Conférence du désarmement ne soit une nouvelle fois pas parvenue à respecter son obligation d'adopter un programme de travail et à donner ainsi suite aux nombreuses demandes de la communauté internationale, en particulier celle du

Secrétaire général de l'ONU, qui nous a récemment exhortés à reprendre sans tarder des négociations de fond. Compte tenu de son mandat et de son rôle, la Conférence du désarmement ne peut négliger les appels qui lui sont lancés par l'Assemblée générale des Nations Unies, et elle doit prendre en compte ses recommandations s'agissant de l'adoption d'un programme de travail.

Nous regrettons que les ambitions individuelles l'emportent sur les intérêts de la sécurité du monde et empêchent ainsi la communauté internationale de faire des progrès qui renforceraient la sécurité de tous.

La persistance du blocage de la Conférence et l'absence totale de progrès pour ce qui est de renforcer et de développer les règles relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires menacent la sécurité mondiale et, plus particulièrement, le processus de désarmement. Un dispositif qui ne parvient pas à renforcer la sécurité risque de modifier le paysage. Nous devons empêcher cette érosion. Pour protéger la situation, nous devons changer d'attitude et de mode de protection.

Il est évident que cette impasse n'est plus tenable.

Mon pays est totalement déterminé à rendre le monde plus sûr pour tous. Le désarmement, nucléaire notamment, est un outil important qui peut nous permettre de nous rapprocher de cet objectif.

La Slovaquie a toujours placé le principe du multilatéralisme au centre de l'action menée par la communauté internationale pour apporter des solutions communes et harmonieuses aux problèmes mondiaux, notamment en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

Nous continuons de voir dans la Conférence du désarmement l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et nous croyons que son importance est telle que nous ne pouvons pas nous permettre de la maintenir dans l'inactivité et la paralysie, car cette situation entraîne de graves conséquences pour sa crédibilité et sa pertinence face aux besoins actuels de sécurité.

Les États membres de la Conférence du désarmement ont une responsabilité particulière, et ils ne doivent pas contribuer à préserver le statu quo. Nous devons prendre l'initiative, et les autres suivront. Si nous ne le faisons pas, les autres ne le feront pas non plus. Si nous parvenons à réunir une masse critique et à la mettre en action, des solutions nouvelles pourront être étudiées.

Nous ne pouvons ignorer les aspirations de ceux qui souhaitent ouvrir d'autres perspectives de désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions établissant un groupe de travail à participation non limitée, qui doit commencer cette année à élaborer des propositions destinées à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, et un groupe d'experts gouvernementaux, qui commencera l'année prochaine à élaborer des recommandations sur les éléments possibles d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Mon pays a appuyé ces deux résolutions, considérant qu'il fallait insuffler un nouvel élan durable aux mécanismes de désarmement existants et faciliter le commencement d'un travail de fond sur ces différentes questions.

Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement reste le cadre le plus approprié pour produire des instruments mondiaux solides et viables. Par essence, la Conférence offre le potentiel nécessaire pour parvenir à des solutions négociées à l'échelon mondial.

Nous pensons que cette instance est essentielle aux négociations sur le désarmement et qu'elle constitue un élément incontournable du dispositif de désarmement en général. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser cette instance sombrer par le seul fait de notre inaction.

Nous savons qu'il existe des divergences de vues s'agissant des priorités pour les négociations à la Conférence du désarmement. Pourtant, l'actuel blocage de la Conférence n'est pas le résultat de l'échec des négociations, mais plutôt celui de notre incapacité à nous entendre sur le programme de travail sur la base duquel nous pourrions négocier, et c'est particulièrement préoccupant.

Pour surmonter les divergences actuelles et débloquer la situation, nous devons faire preuve d'une souplesse accrue qui devrait se traduire par un regain de confiance dans la situation mondiale et dans son évolution, et aussi, à terme, par un rapprochement de nos points de vue. Nous pouvons progresser si nous agissons non sous la contrainte, mais de notre plein gré, dans le cadre d'un processus sans exclusive et non sélectif.

La Slovaquie continue d'appeler de ses vœux l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, qui serait un des piliers d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous croyons qu'un tel traité occuperait une place importante au sein d'un ensemble d'instruments se renforçant mutuellement.

De notre point de vue, un tel traité offrirait une occasion unique de mettre en place un régime non discriminatoire qui instituerait des obligations équivalentes pour tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. Il nous permettrait d'intensifier les efforts communs que nous avons entrepris dans le but d'empêcher que ces matières soient utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires ou qu'elles tombent aux mains de groupes terroristes. Nous devons nous employer à ce qu'un tel instrument contribue au maximum à la non-prolifération et au désarmement.

La sécurité du monde pâtit incontestablement de l'insuffisance de la réglementation relative au commerce des armes classiques, raison pour laquelle la Slovaquie a résolument appuyé le processus engagé dans le cadre de l'ONU dans le but de conclure le traité sur le commerce des armes, instrument de réglementation du commerce international légal des armes classiques et de lutte contre le trafic de ces armes.

Nous regrettons qu'en dépit des efforts de tous les intéressés, nous n'ayons pas été en mesure de parvenir à un consensus et d'adopter le traité lors de la Conférence diplomatique de juillet 2012. Nous demeurons néanmoins convaincus qu'il existe une détermination commune pour faire changer les choses dans ce domaine et traduire nos engagements par des actes.

Dans ce contexte, nous reconnaissons que des progrès importants ont été faits vers la réalisation d'un accord définitif. De notre point de vue, nous pouvons et devons achever le travail en trouvant une solution qui nous permette d'adopter le traité. La Slovaquie demeure pleinement déterminée à ce que soit adopté un traité international juridiquement contraignant, utile et efficace sur le commerce des armes. Nous pensons qu'avec une volonté politique suffisante, nous parviendrons à un consensus et atteindrons un résultat acceptable par tous.

Pour continuer avec les objectifs réalistes, le processus du traité sur le commerce des armes nous apparaît comme un exemple positif de ce que peuvent être les négociations sur la non-prolifération et le désarmement dans le cadre de l'ONU.

En conclusion, je réaffirme que ma délégation est prête à travailler avec tous ses partenaires pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Miroslav Lajčák de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner le Vice-Premier Ministre adjoint et Ministre aux affaires étrangères et européennes de la Slovaquie.

La séance est suspendue pendant quelques instants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière.

Je souhaite la bienvenue à notre invité, M. Luvsanvandan Bold, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie à prendre la parole.

M. Bold (Mongolie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur particulier de prendre la parole devant la Conférence du désarmement dans cette salle chargée d'histoire. Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de vous féliciter sincèrement d'avoir accédé à la présidence de la présente session annuelle de la Conférence. Nous vous assurons de l'appui et de la coopération indéfectibles de la délégation mongole et vous souhaitons plein succès dans les efforts que vous déploierez pour faire avancer les travaux de la Conférence cette année.

Il y a six mois que le nouveau Gouvernement réformateur est entré en fonctions en Mongolie, et je suis heureux de pouvoir affirmer que notre politique étrangère, notamment s'agissant des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, demeure inchangée. Le Gouvernement mongole continuera d'œuvrer activement à la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La Mongolie est particulièrement attachée à la préservation et au renforcement du régime institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), instrument essentiel dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous appuyons les initiatives tendant à promouvoir la scrupuleuse mise en œuvre du plan d'action de 2010, qui a renforcé le régime international de non-prolifération nucléaire. Nous espérons que les trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 nous aideront à nous préparer au nouveau cycle d'examen du TNP.

S'il est vrai que chacun des points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement est important, la Mongolie attache une priorité absolue au désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction le résultat des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui, l'année dernière, a adopté trois résolutions essentielles concernant l'établissement d'un groupe d'experts gouvernementaux sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, l'établissement d'un groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire, et la convocation, le 26 septembre prochain, d'une réunion de haut niveau à New York.

Nous sommes d'avis que le futur traité sur les matières fissiles pourra servir un double objectif : le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Aujourd'hui, nous réaffirmons que nous sommes favorables à l'ouverture de négociations sur un traité dans le cadre d'un programme de travail équilibré. Nous estimons en effet qu'un tel traité pourrait constituer une mesure multilatérale utile au renforcement du régime institué par le TNP et promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire.

Cette année, le défi que représente la prolifération des armes légères et des matières qui s'y rapportent n'a pas quitté notre ordre du jour. La Mongolie espère qu'en dépit de l'incapacité de la conférence sur le commerce des armes à adopter, l'année dernière, un instrument juridiquement contraignant basé sur les normes internationales communes les

plus élevées concernant les transferts internationaux d'armements classiques, nous serons en mesure d'élaborer un traité juridiquement contraignant qui soit à la fois clair, solide et efficace lors de la dernière Conférence des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes, qui aura lieu à New York en mars prochain.

Nous pensons que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent de façon importante au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, à l'extension et à la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire et à la promotion de l'objectif du désarmement nucléaire.

L'année dernière a marqué le vingtième anniversaire de la déclaration par laquelle mon pays s'est constitué en zone exempte d'armes nucléaires. Grâce au travail acharné entrepris depuis vingt ans pour institutionnaliser notre zone exempte d'armes nucléaires, cette initiative jouit aujourd'hui d'un large appui international. L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution sur la sécurité internationale de la Mongolie et sur son statut de zone exempte d'armes nucléaires à sa soixante-septième session, et elle a accueilli avec satisfaction la déclaration de la Mongolie et la déclaration conjointe des cinq États dotés d'armes nucléaires sur le statut d'État non nucléarisé de la Mongolie, signée le 17 septembre 2012. Dans ce contexte, je voudrais vous dire une nouvelle fois que la Mongolie remercie sincèrement tous les États membres, en particulier l'ensemble des auteurs de la résolution, de leur inestimable appui. Nous remercions tout particulièrement les cinq États dotés d'armes nucléaires de s'être engagés à respecter notre statut et à ne pas contribuer à un quelconque acte susceptible d'y porter atteinte. La Mongolie continuera de s'employer à obtenir des garanties de sécurité complètes en institutionnalisant son statut unique. Nous estimons que nos efforts dans cette direction démontrent clairement la volonté de la Mongolie de contribuer pleinement à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Nous appuyons résolument et encourageons le développement des zones exemptes d'armes nucléaires existantes, ainsi que la création de nouvelles zones. Compte tenu de l'expérience qu'elle a acquise en ce qui concerne la gestion de sa situation unique, la Mongolie est prête à contribuer à la promotion de la dénucléarisation de la péninsule coréenne par la négociation et la coopération et, plus généralement, à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans toute l'Asie du Nord-Est.

Nous regrettons le report de la conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Dans le même temps, nous appuyons le travail mené par M. Laajava, le facilitateur de cette conférence, et nous espérons que tous les acteurs concernés feront le maximum pour que cette conférence puisse se tenir sans tarder.

Ma délégation pense, comme la majorité des délégations, que la Conférence du désarmement est l'instance la plus appropriée pour mener des négociations multilatérales sur le désarmement. Des efforts doivent être faits pour sauvegarder et renforcer son autorité.

La Mongolie espère qu'une solution rapide pourra être trouvée pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve, et elle appuie les efforts internationaux entrepris dans le but de revitaliser ses travaux. Nous pensons que, dans les circonstances présentes, des approches innovantes doivent être étudiées afin de rendre possible la reprise de véritables négociations sur le désarmement.

Qu'il me soit permis de terminer ma déclaration en réaffirmant l'engagement de la Mongolie en faveur d'un désarmement général et complet. Ma délégation est prête à travailler avec les États membres pour faire de la présente session annuelle un succès. Elle espère sincèrement que la Conférence du désarmement pourra se remettre au travail, jouer à nouveau le rôle qui lui a été confié et reprendre sa tâche principale, qui est de négocier des traités multilatéraux de désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Luvsanvandan Bold, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

La séance est suspendue pendant quelques instants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière.

J'ai le plaisir d'accueillir M. Khalid bin Mohammad Al-Attiah, Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar.

J'ai maintenant l'honneur d'inviter M. Khalid bin Mohammad Al-Attiah à prendre la parole.

M. Al-Attiah (Qatar) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Je vais faire ma déclaration en arabe.

(L'orateur poursuit en arabe.)

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M^{me} Sujata Mehta d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et de rendre hommage à M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Directeur de l'Office des Nations Unies à Genève, pour les efforts inlassables qu'il déploie dans le but d'encourager la Conférence du désarmement à jouer à nouveau le rôle central qui lui revient dans le domaine du désarmement.

Nous connaissons tous très bien les conséquences négatives de la course aux armements. Les technologies toujours plus perfectionnées qui sont intégrées dans les programmes d'armement ont provoqué une envolée des coûts de production, et les États, voyant que leurs voisins sont en train de s'armer, consacrent à leur tour une part importante de leur produit national au secteur de la défense, au détriment du développement durable. Des progrès importants pourraient être faits dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement si une part des ressources aujourd'hui absorbées par l'armement était réorientée vers le développement économique et social, la lutte contre les effets du changement climatique, la promotion de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté. Nous espérons par conséquent que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, pourra se mettre d'accord, pendant sa session de 2013, sur un programme de travail équilibré et complet qui reflète les intérêts de tous ses États membres, conformément à son règlement intérieur, et qui lui permette d'engager une nouvelle phase de désarmement. Une telle évolution restaurera à la fois la crédibilité de la Conférence et la confiance de la communauté internationale dans son efficacité, en confirmant que la Conférence demeure capable de conclure des traités internationaux propres à sauvegarder la paix et la sécurité du monde. Qu'il me soit permis, à ce stade, de dire à quel point il importe que les États membres de la Conférence fassent preuve de flexibilité et d'une réelle volonté politique de débloquer une situation figée depuis 1996 et de progresser vers l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires. Il est temps que la Conférence, qui est chargée de résoudre un problème qui intéresse et préoccupe le monde entier, envisage d'élargir sa composition pour permettre à un plus grand nombre d'États de participer à ses travaux en tant que membres. Cela permettrait non seulement de rendre la Conférence plus représentative et plus démocratique, mais aussi d'insuffler de nouvelles idées qui pourraient l'aider à atteindre ses objectifs. Le Qatar a exprimé son souhait de devenir membre de la Conférence, et il a adressé une demande dans ce sens au secrétariat en juin 2012. Il considère que la Conférence conserve toute son importance et toute sa valeur, réalité démontrée par les succès qu'elle a remportés dans le passé avec la négociation et la conclusion d'importants

traités de désarmement. Nous exhortons tous les États membres à dépasser leurs intérêts et à surmonter leurs divergences politiques pour accepter de désigner un coordonnateur spécial chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Guidé par ses convictions et par un appui sans faille en faveur de tout effort de désarmement, qu'il considère comme un moyen de renforcer la stabilité, la paix et la sécurité, le Qatar a adhéré à la plupart des principaux traités mondiaux relatifs au désarmement ou les a ratifiés. C'est notamment le cas du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes biologiques, de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous réaffirmons que nous sommes pleinement déterminés à honorer l'ensemble des dispositions et obligations inscrites dans ces traités. À l'échelon national, en 2004, le Qatar s'est doté d'un Comité national pour l'interdiction des armes, constitué de représentants des ministères et des institutions gouvernementales, qui a pour mandat de conseiller les instances gouvernementales chargées de l'interdiction des armes de tous types, de promouvoir les objectifs inscrits dans les traités d'interdiction d'armes auxquels le Qatar est partie et de sensibiliser le public au sujet de ces traités. Pour promouvoir la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, le Qatar a organisé un certain nombre de conférences et de séminaires consacrés aux questions de désarmement. Par exemple, la Conférence sur la non-prolifération nucléaire dans le Golfe a été organisée en mars 2012 dans le but d'examiner la question de la non-prolifération dans la région du Golfe et de mobiliser des appuis en faveur de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En décembre 2012, le Comité national pour l'interdiction des armes a coopéré avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en vue d'organiser un séminaire sur la Convention sur les armes chimiques et la gestion de la sécurité chimique à l'intention des États d'Asie membres de l'OIAC. C'est aussi à cette occasion qu'a été ouvert, au Qatar, le centre régional de formation pour l'interdiction des armes, qui est le premier du genre au Moyen-Orient et en Asie, et qu'a été créé un groupe de travail national chargé d'étudier un cadre juridique et réglementaire pour les institutions qui seront appelées à gérer l'utilisation des technologies nucléaires civiles au Qatar. Mon pays demeure déterminé à promouvoir les normes les plus élevées de sûreté et de sécurité, le principe de transparence et une coopération sans faille avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Qatar appuie les efforts entrepris dans le but d'établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous tenons à exprimer notre déception et notre vive préoccupation face au report de la Conférence d'Helsinki sur l'élimination des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui aurait dû avoir lieu en décembre dernier. Ce report est intervenu malgré la bonne volonté et la détermination à participer à la Conférence exprimée par l'ensemble des États de la région, à l'exception d'Israël, unique État du Moyen-Orient à ne pas encore avoir adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Incontestablement, le report de cette conférence, outre qu'il entraîne des répercussions négatives pour la sécurité régionale et internationale, fragilise considérablement les décisions prises à l'échelon international et alimentera le sentiment de frustration et d'injustice de l'opinion face au cadre international et aux institutions et États qui les composent. Nous espérons par conséquent que la Conférence pourra se tenir dans le courant de cette année et soulignons qu'il est important que des pressions internationales s'exercent sur Israël pour que ce pays ne fasse pas obstacle à la tenue de la Conférence, y participe et soit obligé de se conformer à ses décisions. La paix et la sécurité de la région s'en trouveront renforcées, et le régime international de non-prolifération consolidé. Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons avec force qu'Israël doit impérativement adhérer au TNP et soumettre l'ensemble de ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui marquera une étape

importante dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région et dans la prévention d'une course aux armements qui menacerait la sécurité de la région et entraverait le développement économique et social. Dans le même temps, nous réaffirmons que tous les États, sans distinction, ont le droit d'acquérir et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le respect des obligations juridiques applicables, de la Charte des Nations Unies et du droit international, et dans le cadre d'une coopération sans faille avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En conclusion, nous accueillons avec satisfaction la résolution 67/56, dans laquelle l'Assemblée générale prévoit la constitution d'un groupe de travail à participation non limitée chargé d'élaborer des propositions tendant à faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire et à susciter de véritables progrès dans les travaux de la Conférence du désarmement. Cette initiative contribuera au renforcement du régime international de non-prolifération et à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, condition indispensable à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. Nous réaffirmons que le Qatar, soucieux de renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales, est pleinement déterminé à appuyer les négociations sur le désarmement et à honorer l'ensemble de ses obligations en matière de désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khalid bin Mohammad Al-Attayah, Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar, de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner le Ministre d'État.

La séance est suspendue pendant quelques instants.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'accueille à présent notre invité, M. Alexei Volkov, Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan. J'ai le plaisir de l'inviter à prendre la parole devant la Conférence.

M. Volkov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais féliciter la représentante de l'Inde, l'Ambassadrice Sujata Mehta, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que votre immense expérience et votre direction éclairée nous aideront à atteindre notre objectif commun, qui est de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps et de lui permettre d'ouvrir des négociations de fond sur les points de notre ordre du jour.

Le Kazakhstan considère la Conférence du désarmement comme l'unique instance multilatérale permanente compétente pour débattre des principaux mécanismes requis pour renforcer la sécurité internationale. Nous espérons que le groupe de travail à participation non limitée établi par l'Assemblée générale des Nations Unies fera le maximum pour élaborer des propositions tendant à faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire. Nous croyons qu'il serait déraisonnable de suspendre la Conférence du désarmement en attendant que les conditions politiques soient appropriées ou de négocier sur quelque question que ce soit en dehors du cadre de la Conférence.

Le succès de tout instrument multilatéral se mesure à l'aune de son efficacité, laquelle doit reposer principalement sur l'universalité, sur une approche équilibrée et sur la prise en considération de l'ensemble des intérêts de toutes les parties concernées. Certes, tout cela ne peut pas se produire du jour au lendemain, et nous devons nous y préparer.

Nous l'avons indiqué à maintes reprises, nous appuyons les propositions du Secrétaire général de la Conférence du désarmement concernant la revitalisation des travaux de cette instance et les autres initiatives destinées à nous permettre de nous remettre au travail, notamment la convocation d'une réunion spéciale de haut niveau, la désignation de trois coordonnateurs spéciaux et la constitution d'un groupe d'éminentes personnalités chargé de trouver le moyen de sortir de l'impasse.

Nous devons réfléchir attentivement à la possibilité de réviser le règlement intérieur de la Conférence et de réformer son fonctionnement. La règle du consensus, qui garantit à chaque État, quelles que soient sa taille ou toutes autres considérations, que ses intérêts seront protégés, doit rester intouchable. Pour les questions de sécurité et de diplomatie multilatérale, tous les États doivent être égaux.

Le Kazakhstan est un fervent partisan de l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous pensons qu'une participation élargie de la communauté internationale et de la société civile au processus du désarmement nous permettrait de travailler utilement, dans l'esprit des Nations Unies.

Rares sont ceux d'entre nous qui doutent qu'il faille commencer à négocier simultanément sur les quatre questions centrales. Nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties concernées dans le but d'adopter un programme de travail équilibré pour la Conférence.

Le Kazakhstan est un défenseur acharné de la signature d'un instrument multilatéral universel et juridiquement contraignant visant à éliminer la menace nucléaire. Le Kazakhstan, qui a renoncé volontairement au quatrième arsenal nucléaire du monde et fermé le plus vaste site d'expérimentation nucléaire, celui de Semipalatinsk, a toujours été partisan d'un désarmement nucléaire complet.

Je tiens à souligner l'initiative du Président kazakh concernant l'élaboration et l'adoption d'une déclaration universelle des Nations Unies sur un monde exempt d'armes nucléaires. Nous invitons tous les pays intéressés à prendre part à des consultations dans le but d'élaborer un texte de déclaration acceptable pour tous.

Le Kazakhstan considère en outre l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et de leurs vecteurs en diverses régions du monde comme une mesure de non-prolifération pratique et raisonnable. Il est primordial d'encourager de telles initiatives et d'en faciliter la promotion. Nous espérons qu'il sera possible d'atteindre un des principaux objectifs fixés par la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir d'établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Je tiens à souligner que les parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale sont déterminées à parachever le processus d'institutionnalisation du Traité et à engager un échange avec les cinq États dotés d'armes nucléaires en vue de la signature d'un protocole sur des garanties de sécurité négatives. Le Kazakhstan, qui préside actuellement le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, travaille à la rédaction d'un traité de coopération sur la prévention du trafic de matières nucléaires et sur la lutte contre le terrorisme nucléaire en Asie centrale, dans le but de créer des possibilités d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous entendons tenir en avril prochain, à Almaty, une réunion de juristes portant sur la signature du protocole relatif à des garanties de sécurité négatives.

Nous pensons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris les questions relatives à la sécurité dans l'espace et à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, fait partie des principaux points de l'ordre du jour de la Conférence.

La négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, constitue aux yeux de la délégation kazakhe une priorité essentielle. La conclusion d'un tel traité marquerait un pas important dans la prévention de la prolifération nucléaire.

L'année 2012 a été marquée par des évolutions positives s'agissant de la prévention de la prolifération nucléaire : le Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire et la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 ont été organisés. Ces nouvelles rencontres ont permis de donner un nouvel élan au processus de désarmement et contribué au renforcement du régime institué par le Traité.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que nous sommes convaincus qu'un certain nombre d'événements importants programmés pour 2013, notamment une conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, à Oslo, la deuxième conférence sur le traité sur le commerce des armes, à New York, et la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence du TNP de 2015, à Genève, connaîtront le succès et nous permettront d'avoir des échanges fructueux.

Nous espérons également que la réunion de haut niveau de l'ONU, dont la date a été fixée au 26 septembre 2013, contribuera de façon non négligeable à l'édification d'un monde plus sûr, débarrassé des armes nucléaires.

Aujourd'hui 26 février, à Almaty, au Kazakhstan, les pourparlers à six consacrés au programme nucléaire iranien sont entrés dans un nouveau cycle. Nous espérons qu'ils contribueront de façon décisive au rapprochement des positions et au règlement pacifique de cette importante question. Incontestablement, une évolution positive des négociations contribuerait à renforcer non seulement la stabilité d'une région, mais aussi tout le système de sécurité mondiale. Le Gouvernement kazakh est prêt à faire le maximum pour faire de cette rencontre un succès.

Le Kazakhstan souhaite contribuer à la noble cause de la non-prolifération et au développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans ce contexte, nous avons proposé d'héberger une banque internationale du combustible nucléaire sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous croyons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un préalable important et nécessaire au désarmement nucléaire. Nous accueillons avec satisfaction la décision du Président Obama de demander au Sénat des États-Unis de le ratifier, et nous espérons que cette ratification incitera d'autres pays à suivre l'exemple.

Nous condamnons fermement l'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Kazakhstan appelle à la reprise immédiate des pourparlers à six sur le programme nucléaire nord-coréen et demande instamment à Pyongyang de s'abstenir de toute mesure susceptible d'aggraver les tensions.

La résolution de l'Assemblée générale (adoptée à l'initiative du Kazakhstan) faisant du 29 août, date de la fermeture du site d'expérimentation nucléaire de Semipalatinsk, la Journée internationale contre les essais nucléaires, est pleinement conforme aux objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En août 2012, le Kazakhstan a accueilli une conférence internationale intitulée « D'une interdiction des essais nucléaires à un monde exempt d'armes nucléaires », lors de laquelle a été adopté un texte demandant aux gouvernements et aux parlements du monde entier de prendre des mesures efficaces pour réduire la menace nucléaire.

Nous avons également adopté le projet ATOM (en anglais « Abolish Testing : Our Mission », en français « Abolir les essais : notre mission »), dont le but est de sensibiliser la communauté internationale aux conséquences humanitaires catastrophiques des essais nucléaires. L'objectif de ce projet est de mobiliser un appui d'envergure mondiale en vue de l'interdiction définitive des essais nucléaires et de faire en sorte que tous les pays éliminent leurs armes nucléaires.

En conclusion, je vous souhaite plein succès dans vos futurs travaux. Je suis convaincu qu'en renforçant la confiance au sein de la communauté internationale et en faisant preuve de davantage de volonté politique, nous pourrions trouver le moyen de promouvoir une compréhension commune des problèmes de sécurité et élaborer de nouvelles formules pour réduire les risques et les menaces liés à la présence d'armes de destruction massive ou aux ambitions de ceux qui souhaitent s'en procurer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Alexei Volkov de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner le Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

La séance est suspendue pendant quelques instants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière.

Au nom de la Conférence, j'accueille notre invitée, M^{me} Toshiko Abe, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon, à qui j'ai le plaisir de donner la parole.

M^{me} Abe (Japon) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur de prendre la parole aujourd'hui devant la Conférence du désarmement. J'accueille avec satisfaction et appuie résolument les efforts entrepris par la Présidente pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps et pour redynamiser ses travaux.

Le désarmement et la non-prolifération font partie des domaines les plus importants de la politique japonaise. M. Kishida, le Ministre japonais des affaires étrangères entré en fonctions en décembre dernier, est originaire d'Hiroshima, et lors de sa première conférence de presse, il a déclaré qu'il était déterminé à agir avec énergie pour promouvoir le désarmement nucléaire. Pour ma part, je suis, comme le Ministre des affaires étrangères, déterminée à travailler efficacement pour susciter des progrès dans ce domaine, et c'est pour cette raison que je me trouve aujourd'hui ici, à la Conférence du désarmement.

La communauté internationale est actuellement aux prises avec un certain nombre de difficultés, qui entravent les efforts qu'elle mène pour faire progresser le désarmement et la non-prolifération. Il importe que tous les pays intensifient leur action et leur participation sur le plan politique.

La République populaire démocratique de Corée a annoncé qu'elle avait procédé à son troisième essai nucléaire le 12 février dernier. Cette initiative est totalement inacceptable, car elle fragilise gravement le régime international de désarmement et de non-prolifération, qui s'articule autour du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nuit gravement à la paix et à la sécurité du monde en général, et de l'Asie du Nord-Est en particulier. Qui plus est, les remarques faites par la République populaire démocratique de Corée le 19 février dernier au sujet de la République de Corée étaient totalement inconvenantes pour cette vénérable instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et le Japon les juge inacceptables. Le Japon exige une nouvelle fois avec fermeté de la République populaire démocratique de Corée qu'elle se conforme pleinement et sans délai aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, le Japon exhorte une nouvelle fois vivement la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes en vue d'apporter une solution globale aux problèmes en suspens, en particulier à la question des enlèvements et à celle des programmes d'armement nucléaire et de fabrication de missiles.

La communauté internationale s'accorde pour dire que la prochaine étape logique des négociations multilatérales sur le désarmement consiste à engager des travaux sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. On a du mal à comprendre pourquoi, depuis tant d'années, la Conférence n'y arrive pas, en dépit de l'appui considérable qui s'exprime en faveur de telles négociations. Il n'est par conséquent guère

surprenant que pour les citoyens de nos pays, accablés par les difficultés budgétaires de ces dernières années, le seul choix semble être de chercher des solutions autres qu'une Conférence du désarmement paralysée. J'exhorte donc les représentants de tous les pays à redoubler d'efforts pour sortir de l'ornière et résoudre ce problème.

Il ne suffit pas de prôner l'avènement d'un monde sans armes nucléaires ; encore faut-il, pour faire avancer le désarmement nucléaire, proposer des mesures concrètes. C'est pourquoi le Japon mène à cette fin des efforts diplomatiques réalistes et constants.

Un exemple de ces efforts est le lancement, conjointement avec des pays partisans de la même approche, de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement. Il s'agit d'un groupe d'action qui entend contribuer au progrès du désarmement et de la non-prolifération par des propositions concrètes telles que le formulaire d'information qu'il a élaboré dans le but d'améliorer la transparence dans le domaine des armes nucléaires. Comme je l'ai dit au début de mon allocution, l'engagement politique est indispensable au succès de nos efforts à la Conférence du désarmement. C'est dans cet esprit que les 10 membres de l'Initiative se sont engagés à participer aux activités du groupe au niveau ministériel.

Le Japon, qui est le seul pays à avoir subi des bombardements nucléaires en temps de guerre, connaît, pour les avoir vécues, les conséquences humanitaires dramatiques de l'emploi des armes nucléaires. C'est pourquoi nos experts et nos autres représentants participeront et contribueront activement aux discussions de la conférence internationale sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, qui doit avoir lieu en mars prochain à Oslo. En outre, le Japon est déterminé à poser les fondements d'un monde sans armes nucléaires au moyen de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, en diffusant dans le monde entier, notamment auprès des jeunes, les connaissances relatives aux conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires. Les catastrophes d'Hiroshima et de Nagasaki ne doivent plus se reproduire. Hier, j'ai profité de ma présence pour visiter au Palais des Nations l'exposition permanente consacrée aux bombardements atomiques. J'espère sincèrement que cette exposition contribuera à mieux faire connaître la réalité de la tragédie causée par l'emploi des armes nucléaires et à faire encore mieux comprendre la nécessité pour la communauté internationale de redoubler d'efforts en faveur du désarmement. J'encourage chacun d'entre vous, qui êtes ici en première ligne, à visiter cette exposition.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Toshiko Abe, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon, de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner M^{me} Abe.

La séance est suspendue pour quelques instants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière.

J'ai le privilège de souhaiter, au nom de la Conférence, la bienvenue à notre prochain invité, M. Pham Binh Minh, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam.

J'ai le plaisir d'inviter M. Pham, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, à prendre la parole.

M. Pham Binh Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un privilège de m'exprimer aujourd'hui devant la Conférence du désarmement. Cette salle chargée d'histoire a été le théâtre de la signature de nombreux accords de paix, notamment des Accords de Genève sur la fin des hostilités et le rétablissement de la paix en Indochine, en 1954. Ces accords de paix ont aidé de nombreuses nations dans le monde à retrouver la paix. À cette occasion, qu'il me soit permis de féliciter M^{me} Sujata Mehta, Ambassadrice et Représentante permanente de l'Inde, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je pense que les efforts déployés par la Présidente et par les autres participants permettront à la Conférence de reprendre des débats de fond.

Depuis sa première participation aux séances de la Conférence du désarmement, en 1983, et depuis son adhésion en tant que membre à part entière, en 1996, le Viet Nam attache une grande importance à la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance mondiale responsable des débats et des négociations sur les traités internationaux de désarmement. C'est ici qu'ont vu le jour les plus importants traités de désarmement, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, ou encore le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Étant donné ces réalisations, la communauté internationale est en droit d'attendre de la Conférence qu'elle fasse de nouveaux progrès propices au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité du monde. En cette année 2013, les attentes sont multiples.

En premier lieu, à sa soixante-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions qui prévoient la création de mécanismes d'examen de thèmes qui ont occupé une place importante dans les délibérations de la Conférence du désarmement ces dernières années, à savoir le désarmement nucléaire et le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le Viet Nam est d'avis que ces travaux peuvent contribuer à renforcer et élargir le consensus sur ces questions, et la Conférence doit jouer un rôle important dans ce processus.

En deuxième lieu, la Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, un des succès majeurs de la Conférence du désarmement, qui se tiendra en avril prochain, nous offrira l'occasion d'affirmer le rôle de la Conférence dans l'élaboration de ces instruments.

En troisième lieu, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, qui doit se tenir en mai 2013 à Genève, nous donnera l'occasion de faire le point sur la suite donnée au document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et de définir des mesures et des objectifs concrets dans la perspective de la Conférence d'examen de 2015.

En quatrième lieu, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui aura lieu en septembre prochain, offrira aux États une excellente occasion de débattre entre eux et d'exprimer à un niveau élevé leur volonté politique de trouver des moyens de surmonter les défis du désarmement, particulièrement du désarmement nucléaire.

En cinquième lieu, il est regrettable que la conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'ait pu avoir lieu en 2012, comme cela était initialement prévu. Il est important que nous fassions tout pour que cette conférence puisse se tenir rapidement et contribue ainsi à nos efforts communs en faveur du désarmement. Nous devons impérativement répondre à ces attentes. Nous devons redoubler d'efforts pour surmonter nos divergences concernant les priorités en matière de sécurité et la conception du désarmement, afin de trouver des solutions aux problèmes de fond et de répondre aux exigences de la communauté internationale. Comme l'a dit le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, dans le message qu'il a adressé à la Conférence au début de l'année, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre une année de plus.

Le Viet Nam, qui fut victime de guerres et qui est encore aux prises avec leurs conséquences, a toujours eu pour politique de promouvoir la paix, de s'opposer à la guerre et d'appuyer tous les efforts de désarmement, en particulier l'élimination des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. L'engagement du Viet Nam en faveur de la paix et du désarmement s'est toujours traduit de la façon la plus claire à travers la diversité des relations bilatérales que le pays entretient avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et par les contributions concrètes qu'il apporte aux travaux des instance

multilatérales et des mécanismes régionaux et internationaux de coopération tels que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, ou dans le cadre des mécanismes de désarmement qui relèvent d'instances régionales et internationales telles que le Conseil de sécurité, au sein duquel le Viet Nam a siégé en tant que membre non permanent en 2008 et 2009. En tant que membre de la Conférence du désarmement, le Viet Nam a adhéré à tous les traités sur le désarmement qui ont été négociés et adoptés par la Conférence, ou les a ratifiés. En tant que membre actif de la Conférence, dont il a assuré la présidence en 2009, le Viet Nam a toujours pleinement appuyé les travaux de cette instance et y a toujours contribué. Nous savons que la Conférence éprouve des difficultés à réaffirmer son rôle et sa crédibilité, et nous sommes, comme les autres États membres, préoccupés par le blocage prolongé qui la paralyse. Si nous n'arrivons pas à surmonter ce blocage, cela entraînera une érosion de la confiance de la communauté internationale et de la bonne volonté et de l'esprit de coopération des États membres de la Conférence et, plus généralement, de tous les pays engagés dans le désarmement. Je suis heureux que la Conférence ait adopté son ordre du jour pour 2013, et je crois que l'adoption et l'exécution promptes d'un programme de travail équilibré et complet constitue l'unique moyen de sortir de l'ornière. À cette fin, les États membres de la Conférence sont invités à faire preuve d'une volonté politique accrue, d'une plus grande souplesse et d'un esprit de coopération constructif pour élaborer une solution susceptible de satisfaire les intérêts de tous les acteurs concernés, tout en préservant et défendant les principes fondamentaux qui ont permis les succès de la Conférence ces dernières décennies, en particulier le principe du consensus.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement vietnamien est déterminé à appuyer tous les efforts en faveur d'un désarmement général et complet. Le Viet Nam est prêt à coopérer avec tous les États membres pour élaborer une solution susceptible d'aider la Conférence à atteindre des résultats positifs. Nous accueillerons favorablement toutes les initiatives tendant à promouvoir les travaux de la Conférence, et nous participerons activement aux débats que ces initiatives susciteront.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pham Binh Minh, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Avec votre permission, je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner Monsieur le Ministre des affaires étrangères.

La séance est suspendue pour quelques instants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à la Conférence à notre invité, M. Urmas Paet, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie. J'ai le privilège d'inviter M. Urmas Paet à prendre la parole devant la Conférence

M. Paet (Estonie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement, et aussi d'adresser mes souhaits les meilleurs aux cinq autres Présidents de la session annuelle de 2013.

D'emblée, je voudrais me faire l'écho de la communauté internationale, en exprimant les préoccupations les plus vives et la condamnation la plus ferme face l'essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé le 12 février dernier. Cet acte constitue une violation caractérisée des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013) du Conseil de sécurité, et compromet gravement le régime international de non-prolifération nucléaire, en particulier les buts et objectifs que nous nous efforçons d'atteindre ici.

Nous sommes d'accord avec ceux qui considèrent que la prochaine étape logique sur la voie du désarmement nucléaire multilatéral consiste à ouvrir des négociations concernant un traité sur les matières fissiles, c'est-à-dire un accord universel interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous regrettons vivement qu'une nouvelle année soit en train de s'écouler sans que la Conférence du désarmement arrive à entamer des négociations ou même à adopter un programme de travail.

Tandis que la situation reste figée à la Conférence du désarmement, plusieurs voix se sont élevées pour demander que la question des matières fissiles soit abordée en dehors du cadre de la Conférence. Cela n'a évidemment rien de surprenant car, au fil des années, l'impasse de la Conférence a suscité un sentiment de frustration croissant. Toutefois, pour des raisons qui tiennent à l'universalité du futur traité, à la santé globale du régime international de limitation des armements et à l'efficacité du multilatéralisme, la négociation et la conclusion du futur traité doivent être menées dans le cadre de la Conférence du désarmement. Il est primordial de parvenir à un large consensus de façon à réunir un nombre de signatures et de ratifications plus élevé que le nombre actuel d'États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

D'un autre côté, cela ne signifie pas que les pays intéressés ne doivent pas communiquer leur point de vue concernant les possibles éléments d'un traité sur les matières fissiles dans d'autres instances et lors d'autres rencontres. Nous accueillons avec satisfaction l'initiative consistant à établir des groupes d'experts gouvernementaux chargés de faire des recommandations sur les possibles aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration du traité. Ce n'est apparemment pas la première fois que les avis concernant les aspects ou les éléments possibles du traité sur les matières fissiles sont examinés. De nombreux documents de travail ont été établis, des débats thématiques ont été organisés et des projets de traité ont même été proposés. Des idées ont été formulées en ce qui concerne les dispositions relatives à la vérification et au respect de l'instrument, à la transparence, à l'entrée en vigueur du traité et à son champ d'application.

L'existence d'un mécanisme de vérification crédible semble constituer un des principaux éléments des futures négociations. Des mécanismes de vérification robustes nous aident à entretenir la confiance dans l'efficacité et la transparence des traités multilatéraux. Cependant, il n'existe pas de formule unique pour traiter les questions liées à la vérification, car le régime multilatéral de limitation des armements nous offre déjà plusieurs approches différentes. Par exemple, la Convention sur les armes biologiques ne comporte pas de système de vérification global, alors que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est au contraire assorti d'un régime de vérification très complet qui repose sur trois piliers. Le dispositif de vérification du TNP a été mis en place après la conclusion du Traité, et il est encore en cours d'amélioration. Il existe donc des solutions différentes qui doivent être examinées et débattues. L'exemple du TNP nous montre que certaines composantes du Traité, notamment le modèle d'accord de garanties ou le protocole additionnel, peuvent être négociées en des lieux et à des moments distincts.

Le temps est une ressource que nous avons épuisée depuis longtemps, et il n'est plus envisageable de retarder l'ouverture des négociations sur le traité sur les matières fissiles. À ce stade, je tiens à redire que l'Estonie souhaite participer pleinement et en toute égalité au processus de désarmement en qualité de membre à part entière de la Conférence du désarmement. Nous pensons que l'élargissement de la composition de la Conférence pourrait être un succès et donner plus de pertinence à la Conférence. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, nous demandons à nouveau qu'un rapporteur spécial chargé d'étudier la question de l'élargissement de la composition de la Conférence soit promptement désigné. Nous savons tous que la désignation d'un rapporteur ne donne pas automatiquement lieu à un résultat particulier et que ce sont les États membres de la Conférence qui se prononcent.

Permettez-moi quelques mots à propos d'un autre processus important actuellement en cours, dans nos capitales respectives et à Genève et New York, à savoir la préparation de la conférence finale sur le traité sur le commerce des armes. Il y a dix ans, l'idée d'un traité sur le commerce des armes a été proposée par des lauréats du prix Nobel, et près de sept années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la première résolution relative à un tel traité. Aujourd'hui, après des années d'un travail acharné, un accord historique est à notre portée. Nous espérons que la conférence de mars prochain aboutira à la conclusion d'un accord solide, équilibré et efficace.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Urmas Paet, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Je vais maintenant suspendre la séance quelques instants, le temps de raccompagner Monsieur le Ministre des affaires étrangères.

La séance est suspendue pour quelques instants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière, et nous avons épuisé la liste des orateurs de la matinée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a demandé la parole.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je m'adresse tout d'abord aux délégations slovaque, kazakhe et estonienne. Ma délégation condamne et rejette les allégations proférées par ces pays à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et de son droit à l'autodétermination, à la souveraineté et au développement.

Je demande à ces pays si, oui ou non, tous les États membres sont égaux dans les relations internationales, si chaque pays jouit du droit au développement et si chaque pays jouit du droit de lancer des satellites, et si chaque État membre a le droit de défendre sa souveraineté. Telle est en effet la question fondamentale à laquelle ces pays doivent d'abord répondre. Notre essai nucléaire est une contre-mesure légitime que nous avons prise pour défendre notre souveraineté. Je ne pense pas que ces trois pays pourraient transiger avec leur souveraineté. Nous avons agi pour défendre notre souveraineté, et j'espère que ces pays sauront contempler la situation en toute objectivité, sans suivre la logique des forces hostiles. J'aurais d'autres choses à dire sur ce sujet, mais je m'en tiendrai là en ce qui concerne ces trois pays. Nous avons l'intention de nous exprimer ultérieurement, et nous prendrons une position très ferme.

Je m'adresse maintenant au Japon. Tout d'abord, j'appelle l'attention des États membres sur le fait que, lorsqu'on parle au Japon, on doit se souvenir du pays auquel on a à faire. Le Japon est un criminel de guerre, un État vaincu. Il est soumis à l'obligation internationale de défense des principes de paix. Or, intéressons-nous au Japon, à celui d'hier et à celui d'aujourd'hui. Le Japon viole ces principes de façon systématique. Il caresse des rêves d'expansion, ce qui est particulièrement dangereux. Il est un allié militaire des États-Unis. D'où vient le danger ? Le danger vient sans aucun doute du Japon, qui poursuit ses menées hostiles avec les États-Unis et, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre essai nucléaire est une contre-mesure légitime que nous avons prise pour défendre notre souveraineté et notre droit au développement. Nous devons développer notre utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Tout pays a le droit de lancer des satellites. Quant au Japon, regardez-le : il a même des satellites espions. La délégation japonaise a notamment évoqué les bombardements nucléaires. De notre point de vue, ces remarques sont toutes d'une grande hypocrisie. Les remarques de la Vice-Ministre sont très hypocrites, car elle omet de dire qui sont les auteurs de ces bombardements. Pourquoi ?

Pour terminer, j'invite le Japon à renoncer définitivement à la politique et aux pratiques hostiles qu'il mène vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée en collaboration avec ses supérieurs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Le représentant du Japon demande la parole.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée vient d'évoquer la politique de défense du Japon, et je voudrais par conséquent brièvement réagir sur la question de la nature de la politique japonaise. Comme chacun le sait, la politique du Japon est exclusivement défensive, et les exercices auxquels procèdent les forces japonaises d'autodéfense ne visent aucun pays ni aucune région en particulier. De plus, le système de défense antimissile balistique que le Japon a décidé de mettre en place est purement défensif et ne menace aucun des pays ni aucune des régions qui l'entourent. Pour ce qui est des satellites, la délégation de la République populaire démocratique de Corée a fait référence au programme spatial japonais. Je voudrais exercer mon droit de réponse sur ce point, et souligner tout d'abord que la loi-cadre sur l'espace, entrée en vigueur en 2008, dispose que le Japon explore et utilise l'espace en se conformant aux traités internationaux pertinents et en observant le principe pacifiste inscrit dans sa Constitution. Je dois dire, en conséquence, que l'observation de la délégation de la République populaire démocratique de Corée est totalement inutile. En revanche, je maintiens que la République populaire démocratique de Corée poursuit ses activités de mise au point de missiles, y compris ses tirs de missiles, au mépris le plus flagrant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Par ces activités, la République populaire démocratique de Corée fait peser une grave menace sur la paix, non seulement en Asie du Nord-Est mais aussi dans le monde entier, comme notre vice-ministre l'a clairement indiqué. Avant de nous critiquer et de critiquer les activités des autres pays, la République populaire démocratique de Corée ferait mieux – et je l'y exhorte instamment – de réformer sa propre conduite et de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à ses engagements internationaux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de ses observations. Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : L'intervention du Japon m'oblige à répondre à nouveau. Comme je l'ai dit devant toutes les délégations ici présentes, le Japon est un criminel de guerre et un État vaincu. Il est dans l'obligation de défendre ses principes et de traduire ses paroles par des actes. Les actes ne sont jamais hypocrites. Le Japon collabore militairement avec des forces extérieures qui s'en prennent à des États membres légitimes, et ce, peut-être d'autant plus si on considère les crimes commis dans le passé hors de la péninsule coréenne. Pour ce qui est du satellite, le Japon doit d'abord répondre à la question de savoir si oui ou non un État membre a le droit d'utiliser l'espace à des fins pacifiques et de lancer des satellites. Ne confondons pas les satellites et les missiles et autres objets de ce genre. Ma délégation rejette fermement ces observations et ces condamnations, et prie instamment le Japon de se conformer aux principes de paix et de solder ses crimes passés en toute transparence, y compris dans ses pratiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Si plus aucune délégation ne demande la parole, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

L'Ambassadeur de la République de Corée demande la parole.

M. Kwon Haeryong (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation a déjà réagi très clairement et de façon détaillée à l'essai nucléaire de la Corée du Nord lors de la précédente séance plénière, et je serai donc très bref aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous avons entendu des ministres condamner les essais nucléaires de la Corée du Nord. À ce jour, 75 pays et cinq organisations internationales et groupes régionaux ont fait des déclarations condamnant ces essais nucléaires. Cela montre clairement que les essais nucléaires et les tirs de missiles répétés auxquels la Corée du Nord procède menacent gravement la paix et la stabilité du monde, de même que le régime international de non-prolifération. En conséquence, mon pays demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de devenir un membre plus responsable de la communauté internationale en respectant ses obligations internationales, y compris les résolutions du Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée de ses observations. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'en dire un peu plus à propos de la situation telle qu'elle se présente réellement sur la péninsule coréenne. Regardez cette péninsule : un très petit pays, une petite péninsule, et pourtant un pays divisé en deux entre le Nord et le Sud. Si les États membres représentés ici font un peu plus attention à la partie Sud, ils y verront des forces étrangères, des forces terrestres équipées d'armes sophistiquées, notamment d'armes nucléaires, qui n'ont en ligne de mire d'autre région que la partie Nord. Chaque année, ces forces se livrent à une militarisation à grande échelle et, dans quelques jours, elles effectueront une autre manœuvre nucléaire préventive de très grande envergure. Or, ces puissances parlent d'exercice « défensif ». Qui peut les croire ? Elles emploient le terme de « défense ». Les États-Unis sont très éloignés de la péninsule coréenne, à l'autre bout de l'océan Pacifique, imaginez-vous, et pourtant ont la main sur la péninsule coréenne. Et ils nous parlent de manœuvres défensives. Cela n'a aucun sens, et la menace, d'où vient-elle ? Elle plane sur la péninsule coréenne parce que la Corée du Sud a pris le parti de la politique américaine hostile à notre égard. Notre essai nucléaire n'est rien d'autre que l'expression du ressentiment de nos soldats, qui souhaitent défendre la souveraineté de leur pays. Ils ne font qu'exercer un droit légitime. Chaque pays a le droit d'agir ainsi, et nous-mêmes, membres de la Conférence du désarmement, ne faisons ici que parler de la sauvegarde de notre sécurité et de notre souveraineté. Personne ne peut transiger avec sa souveraineté. Nous n'avons jamais accepté la résolution hostile à la République populaire démocratique de Corée que les États-Unis ont fait adopter. Nous n'avons jamais accepté et n'accepterons jamais une résolution discriminatoire, une résolution qui repose sur le « deux poids, deux mesures », une résolution fondée sur une volonté de domination. Jamais nous ne l'avons acceptée et jamais nous ne l'accepterons.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. L'Ambassadeur de la République de Corée demande la parole.

M. Kwon Haeryong (République de Corée) (*parle en anglais*) : Il y a une dizaine d'années, la République de Corée et la Corée du Nord ont conclu un accord portant sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Depuis, il n'y a plus d'armes nucléaires sur le territoire de la République de Corée. Inversement, la Corée du Nord a développé un programme d'armement nucléaire et un programme de missiles balistiques. Elle a procédé à trois essais nucléaires et lancé des missiles balistiques à trois reprises. Pas d'armes nucléaires sur le territoire de la République de Corée, des armes nucléaires et des missiles à longue portée sur celui de la Corée du Nord. D'où vient la menace qui plane sur la péninsule coréenne ? Comme je l'ai déjà dit, l'exercice militaire baptisé « Key Resolve » est purement défensif, car il vise exclusivement à contrecarrer les provocations militaires et les menaces exercées par la Corée du Nord, qui ne fait qu'alimenter les tensions et déstabiliser la péninsule coréenne, en particulier en procédant à des essais nucléaires, comme ce fut le cas il y a deux semaines.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée de son intervention. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée demande à nouveau la parole.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai encore quelques remarques à faire concernant les armes nucléaires. Regardez la Corée du Sud : elle affirme être sous le parapluie nucléaire des États-Unis. Autrement dit, pour la Corée du Sud, les armes nucléaires sont sur place, les forces terrestres aussi. C'est une réalité. Combien y a-t-il de forces terrestres ? Combien y a-t-il d'armes nucléaires ? Tout cela n'a aucun sens. Les troupes étrangères, les troupes américaines, sont sur place et elles effectuent des exercices nucléaires avec la Corée du Sud en disant que ce sont des manœuvres défensives, et l'accord d'armistice n'a toujours pas été transformé en accord de paix. Nous avons demandé à plusieurs reprises et avec insistance que l'accord d'armistice soit remplacé par un mécanisme plus pérenne, mais nos demandes ont été rejetées. Telle est la réalité, et d'où le danger vient-il ? S'ils sont objectifs, les États membres comprendront bien. Enfin, je me réserve le droit de faire une déclaration, peut-être demain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Il semble que plus personne ne souhaite prendre la parole à ce stade.

Chers collègues, je me vois dans l'obligation de revenir sur les remarques que j'ai faites lors de notre séance plénière de mardi dernier. J'avais prié les délégations d'observer la plus grande courtoisie, comme le veulent la pratique et le mandat de cette instance. Le règlement intérieur autorise chaque délégation à soulever en séance plénière tout sujet intéressant les travaux de la Conférence et à exprimer sa position de façon exhaustive. J'entends respecter scrupuleusement le règlement intérieur. Dans le même temps, je forme l'espoir que chacun assumera les responsabilités qui vont de pair avec ce droit.

Nos travaux d'aujourd'hui sont terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu demain, mercredi 27 février, à midi.

La séance est levée à 12 h 35.